



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET PRINCIPAL

1. Le cadre général du compte financier unique 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Valleiry (<http://valleiry.fr/>). L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

La délibération DCM20211125-06 a autorisé le Maire à signer la convention avec l'Etat et la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie afin d'expérimenter le Compte Financier Unique au titre des exercices 2022 et 2023 pour le Budget Principal. Le CFU sera ensuite déployé à toutes les collectivités jusqu'en 2026. Le compte financier unique deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027.

Pour rappel, ce document se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion constituant ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Ce document commun à l'ordonnateur et au comptable public permet de :

- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote,
- Supprimer les doublons qui existent entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Simplifier les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible avec un seul document au lieu de deux partiellement répétitifs, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget principal.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre l'ordonnateur et le comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun visant la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique, des taux des contributions et produits afférents,

Le CFU se compose de deux sections : le fonctionnement pour les opérations courantes et l'investissement relatif aux opérations créant une plus-value pour la commune.

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des salaires et charges de personnels des employés de la commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, des autres charges de gestion courante, des charges financières liées à la dette...

Pour les recettes, il s'agit principalement du produit des impôts locaux, des produits des services mais également des transferts en provenance des autres collectivités locales ou de l'Etat.

b) Les dépenses de la section fonctionnement

Section	Sens	Chapitres	Total Prévu 2024	CFU 2024
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	1 445 050.00 €	1 415 728.57 €
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 639 100.00 €	2 619 178.98 €
		014 - Atténuations de produits	277 550.00 €	276 096.00 €
		023 - Virement à la section d'investissement	844 533.89 €	- €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000.00 €	359 070.43 €
		65 - Autres charges de gestion courante	582 311.91 €	581 318.51 €
		66 - Charges financières	127 700.00 €	117 992.16 €
		67 - Charges spécifiques	2 000.00 €	105.21 €
		68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 500.00 €	1 244.22 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 279 745.80 €	5 370 734.08 €

Charges à caractère général **1 416 k€**, comprenant comme dépenses principales :

- Prestataire repas restaurant scolaire : 231 k€
- Electricité : 211 k€
- Maintenances équipements : 119 k€
- Combustible : 92 k€
- Entretien et réparations de voirie : 82 k€
- Locations mobilières : 54 k€
- Remboursements de frais intercommunalité et communes : 45 k€
- Honoraires et conseils : 43 k€
- Entretien et réparation de bâtiments : 42 k€
- Télécommunication : 35 k€

Charges de personnel **2 619 k€**, soit une hausse d'environ 3,4 % par rapport à 2023. Cette hausse est principalement due aux revalorisations de salaires mise en place par le gouvernement sur une année pleine (dont l'indemnité de résidence).

Atténuations de produits : reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat pour **276 k€**.

- Le reversement au titre du FNGIR est stable : 189 k€
- Le montant prévisionnel FPIC est prévu pour : 81 k€
- Dégrèvements taxe d'habitation sur logements vacants : 6 k€

Autres charges de gestion courante **581 k€**, comprenant comme dépenses principales :

- Contribution SIPV : 258 k€
- Subventions aux associations : 123 k€
- Indemnités et cotisations élus : 110 k€
- Subvention CCAS : 39 k€
- Contribution Syndicat du Vuache : 19 k€

c) Les recettes de la section fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	Total Prévu 2024	CFU 2024
Fonctionnement	Recettes	013 - Atténuations de charges	35 000.00 €	34 806.62 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €	6 216.80 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	491 290.00 €	532 184.57 €
		73 - Impôts et taxes	248 918.00 €	223 970.00 €
		731 - Fiscalité locale	2 965 761.00 €	3 054 674.04 €
		74 - Dotations et participations	2 453 000.00 €	2 589 584.36 €
		75 - Autres produits de gestion courante	79 560.00 €	155 344.65 €
		76 - Produits financiers	- €	61.05 €
		77 - Produits spécifiques	- €	2 654.12 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 279 745.80 €	6 599 496.21 €

Atténuation de charges **35 k€** : remboursements des arrêts maladie par l'assurance statutaire.

Produits des services **532 k€** :

- Restaurant scolaire : 341 k€
- Garderie périscolaire : 106 k€
- Remboursements de frais divers (charges loyers et mise à disposition) : 41 k€
- Occupation du domaine public : 12 k€
- Animations vacances : 11 k€
- Concessions cimetièrre : 4 k€

Impôts et taxes **224 k€** :

- Attributions de compensation : 118 k€
- Droits de mutation à titre onéreux : 106 k€

Fiscalité locale **3 055 k€** :

- TH, TFB et TFNB : 2 859 k€
- Taxe électricité : 172 k€
- Droit de place marché : 24 k€

Dotations et participations **2 590 k€** :

- Compensation financière genevoise : 2 291 k€
- Dotations de l'Etat : 299 k€ (dont 19k€ pour le dispositif carte d'identité/passeports)

Autres produits de gestion courante **155 k€** :

- Loyers communaux : 92 k€
- Remboursements sinistres : 33 k€
- Rétrocession de voirie : 25 k€

d) Résultats 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR (Année 2023)	1 116 975.96 €
RESULTAT 2023 AFFECTE EN INVESTISSEMENT (c/ 1068)	1 116 975.96 €
DEPENSES ANNEE 2024	5 370 734.08 €
RECETTES ANNEE 2024	6 599 496.21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 - Excédent	1 228 762.13 €
RESULTAT CUMULE FIN 2024 A AFFECTER - Excédent	1 228 762.13 €

Le résultat de fonctionnement 2024 a progressé d'environ 10% par rapport à 2023.

3. La section d'investissement

a) Généralités

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

b) Dépenses et recettes de la section investissement

Vue d'ensemble de la section investissement

Section	Sens	Chapitre	Total Prévu 2024	CFU 2024
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €	6 216.80 €
		041 - Opérations patrimoniales	170 000.00 €	138 609.00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 350.00 €	3 305.06 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	497 000.00 €	340 570.72 €
		20 - Immobilisations incorporelles	58 980.09 €	25 388.00 €
		204 - Subventions d'équipement versées	363 400.00 €	303 684.81 €
		21 - Immobilisations corporelles	753 134.78 €	106 673.03 €
		23 - Immobilisations en cours	3 938 242.13 €	1 616 714.46 €
		27 - Autres immobilisations financières	68 900.00 €	50 872.32 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			5 864 223.80 €	2 592 034.20 €
Investissement	Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 915 234.95 €	2 915 234.95 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	844 533.89 €	- €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	43 167.00 €	- €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	360 000.00 €	359 070.43 €
		041 - Opérations patrimoniales	170 000.00 €	138 609.00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 216 975.96 €	1 155 101.81 €
		13 - Subventions d'investissement	162 312.00 €	25 741.80 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	152 000.00 €	850.00 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			5 864 223.80 €	4 594 607.99 €

Principales dépenses d'investissement 2024 :

- Solde giratoire entrée Est : 757 k€
- Extension cantine scolaire : 555 k€
- Maîtrise d'œuvre nouvelle école maternelle : 213 k€
- Participation aménagement entrée Ouest : 200 k€
- Finition voirie chemin du Sorbier : 174 k€
- Mobilier et équipements cantine : 23 k€

Principales recettes d'investissement 2024 :

- Excédent de fonctionnement : 1 117 k€
- Taxe d'aménagement : 38 k€
- Subvention de l'Etat pour le chemin du Sorbier : 9 k€

Restes à réaliser 2024 :

Dépenses : 151 k€, dont :

- Programme de rénovation de l'éclairage public 2024 : 48 k€
- Solde extension cantine scolaire : 42 k€
- Portage foncier route de Bellegarde : 18 k€
- Solde équipements cantine : 10 k€
- Equipements groupe scolaire : 8 k€

Recettes : 255 k€

- Subvention extension cantine scolaire : 212 k€
- Subvention entrée est - voie verte : 23 k€
- Subvention construction préau école primaire : 14 k€
- Subvention remplacement des projecteurs du stade de foot : 6 k€

c) Résultat 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Année 2023)	2 915 234.95 €
DEPENSES ANNEE 2024	2 592 034.20 €
RECETTES ANNEE 2024	1 679 373.04 €
RESULTAT EXERCICE 2024 - Déficit	-912 661.16 €
RESULTAT CUMULE FIN 2024 - Excédent	2 002 573.79 €

d) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 était de 3 011 387,44 €. Le remboursement du capital emprunté pour cette même année a été de 339 358,11 €. Ainsi le capital restant dû au 1er janvier 2025 est de 2 672 029,33 €.

Pour ce qui est des intérêts de la dette, en 2024, la somme de 120 385,47 € a été remboursée.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.